

Claude Schneider INDEVILLERS VŒUX du MAIRE 17 janvier 2020
Plan – Canevas de l'intervention verbale lors de la réunion annuelle des habitants

VŒUX Bonne année 2020. Bonne santé. Bonne suite pour Indevillers ...

REMERCIEMENTS :

Adjoint, Conseillers, Secrétaire, Employée(s), Conjoint des Conseillers, Associations, Population, ...

QUELQUES POINTS EVOQUES VERBALEMENT SANS LA PRESENTATION DETAILLEE HABITUELLE

En cette année d'élections municipales, la communication est « réglementée » y compris les « vœux du Maire ». Il n'y aura donc pas la présentation détaillée habituelle.

J'aborderai quelques points clés ... Pas tous évidemment ... Je répondrai à vos questions.

Ce sont les 12 ième vœux de maire, pour moi, pour une partie de l'équipe. Ce sont les derniers pour moi.

Ça me fait plaisir d'être ce soir avec vous.

Je reste en lien permanent avec la commune (tous les jours : téléphone, Internet, ...).

Tous les dossiers sont suivis et la préparation pour les années futures sera faite au mieux.

J'ESPERE AVOIR REPONDU AU MIEUX AUX ATTENTES DES HABITANTS, AVOIR ASSUME LA MISSION CONFIEE

Je me suis impliqué avec une attention permanente pour assumer ma mission de maire pendant ces 12 années.

Je ne me représente pas au suffrage des habitants.

Il y a, dans la vie, des événements, des concours de circonstances... et il faut savoir tourner des pages ... comme j'ai tourné la page professionnelle, associative, ...

Je ne reviens pas sur tous les travaux et investissements décidés par la Conseil municipal toutes ces années.

Un document avec les points significatifs de ces années passées est à votre disposition... avec des futurs travaux potentiels inventoriés par le Conseil Municipal en novembre dernier...

Je suis à votre disposition pour répondre tout à l'heure à vos questions ou remarques.

NOTRE BILAN. NOS CHOIX D' ACTIONS DECIDES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL APRES ECOUTE DES HABITANTS ...

Est-ce qu'on a tout « fait bien » ? ...

On a tout fait pour ... !!!

Entretien du patrimoine ... Aménager pour aujourd'hui, ... pour demain ...

... pour le bien des habitants ...

Ce qui est décidé comme travaux dans la commune l'est, avant tout, pour le bien des habitants.

Nous avons été à l'écoute des habitants et avons pris en compte ce que nous avons entendu.

Le Conseil Municipal est élu pour prévoir des projets, décider, délibérer et engager les travaux.

C'est toujours un bon équilibre à trouver entre les projets que le Conseil Municipal évoque, pense juste, décide ... et ce qui pourra le mieux convenir au maximum d'habitants. On sait qu'il est difficile « de satisfaire tout le monde ».

Les réunions publiques peuvent être un bon moyen pour s'écouter, débattre et mieux connaître les besoins dans la Commune ... Cependant, nous avons constaté, lors de ce type de réunion, qu'une ou quelques personnes peuvent « persuader » 'assez facilement' d'autres personnes à leur avis singulier ... sans argument vraiment pertinent ...

J'ai été très attentif à ce que ce que la Commune engage les travaux qui soient les plus pertinents possibles, ... apporte le maximum de mieux, ... durablement, ... à un grand nombre de personnes.

NOS REFLEXIONS ET NOS ACTIONS ENRACINEES DANS QUELQUES POINTS CLES :

- Participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants dans notre commune ...dans l'intérêt général.
- Assurer l'entretien de l'existant, du patrimoine : Bâtiments, Voiries, ... Etudier, Améliorer, Aménager ... avec une vue globale, en cohérence ... et un regard sur le futur.
- Réfléchir sur les aménagements potentiellement pertinents ... aidés par des personnes expérimentées ...
- Aménager ... selon les possibilités financières ... avec une vision cohérente et globale, voire une identité afin de contribuer au « mieux vivre » des habitants ... tout en restant « attentif » aux « imprévus » ...

NOS CHOIX, DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT NOTAMMENT, APRES DEBAT, AVEC METHODOLOGIE :

Une manière de procéder au Conseil Municipal :

Ainsi, j'ai proposé aux Conseillers Municipaux, chaque année, une liste de travaux et investissements potentiels, ...

Chaque conseiller choisissait sa priorité, pour chacun des travaux... notait s'il devait être réalisé l'année en cours, l'année suivante, les années suivantes, ne pas être choisi... Chacun pouvait proposer, ajouter des projets. Des travaux choisis, retenus d'échanges entre nous, que chaque Conseiller a pu avoir les habitants, ... Ces travaux pouvant provenir d'études d'aménagements possibles, des propositions du cabinet d'architecte paysager spécialisé. ... Cette dernière étude a pris en compte l'histoire d'Indevillers, les convictions portées par chaque conseiller. Des aménagements étudiés avec une cohérence, avec une certaine unité.

J'AI ETE ATTENTIF A EXERCER, A ASSUMER AU MIEUX LA MISSION DE MAIRE QUI M'A ETE CONFIEE

Assumer mes responsabilités (scellées dans la Loi) : Officier de l'Etat civil, Officier de Police Judiciaire, le maire décide de l'ordre du jour du Conseil Municipal, il propose le Budget et en est garant.

Il a des responsabilités.

... mais il ne faut pas croire ... le maire est loin de faire ce que beaucoup croient qu'il peut faire !

Le maire est quelquefois seul ... par exemple :

En 2014 lors de la pollution de la source, il faut éviter un problème sanitaire (école, petits enfants, personnes âgées) / Trouver une solution alternative / Evaluer les conséquences financières / Déjà penser à se faire indemniser des dépenses occasionnées (assurance) ... ! ...

En 2015, avec cette pollution de la source ... avec les incertitudes sur la capacité de traitement de la Station d'Épuration ... des coûts importants d'investissements potentiels pour la Commune se profilaient : 400 000 à 500 000 Euros !

Il convenait donc de garder de la trésorerie pour assurer ces types de travaux potentiels ...

Cependant, j'ai été interpellé ... sur le fait qu'il « ne se passait rien dans la Commune », « qu'il n'y avait pas de travaux » de réalisé, voire prévus ... (alors que nous avions des propositions de l'étude complète de l'aménagement de la Commune ...

J'ai donc expliqué, réexpliqué ...

Il convient d'engager les travaux identifiés ... avec une vue à moyen, long terme ... tout en s'adaptant aux imprévus...

Bien évidemment, j'ai toujours gardé le souci que le meilleur soit fait pour la Commune ... selon ce qui était possible (notamment financièrement) ...

Il convient de garder à l'esprit les actions à court terme, à moyen terme, à long terme ... Les actions souhaitables, ... les actions utiles, ... les actions nécessaires, ... les actions indispensables ... d'en faire part, de discuter, ... au final, que le Conseil Municipal choisisse

BUDGET : J'AI ETE ATENTIF AU BON EQUILIBRE FINANCIER DE LA COMMUNE CES 12 ANNEES :

Les dépenses des annuités des emprunts seront de 20 000 Euros en 2020 ... pour 70 000 Euros en 2008.

Il convient de garder des excédents pour pallier tout manque de recette éventuel (Bois des forêts par exemple) ... ce qui permet d'élaborer les budgets sereinement.

Intégrer aussi que le montant des investissements possibles chaque année dépendent beaucoup des excédents, ... des ventes de bois. La situation actuelle du marché du bois reste incertaine.

En 2019, il a fallu choisir les travaux, en ajourner d'autres ... tout en calculant ce qui était possible de faire dans le cadre des finances disponibles. En effet, nous attendions le versement de l'indemnité de l'assurance / dépenses engagées suite à la pollution de notre source communale. Il m'a fallu agir avec « beaucoup d'insistance » auprès de mon interlocuteur de l'assurance suisse pour que la compagnie honore le paiement.

Finalement la totalité de la somme attendue (210 000 Euros) a été versée à fin 2019.

Je pourrai apporter des précisions si vous le souhaitez (pour ça, ... pour le reste ...)

CONJUGUER LES COMPETENCES DE LA COMMUNE ET LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les compétences exercées par la Commune diminuent ...de sont les Communautés de Communes qui reprennent des compétences. Ceci depuis quelques années, la Loi NoTRE ... (mise en œuvre sans connaître toutes les incidences financières).

Par exemple, la Communauté de Communes de Maiche a décidé de reprendre les compétences Eau Assainissement.

Ceci enlève à la Commune la gestion et les initiatives sur ces aspects ...

C'est donc la Communauté de Communes qui supporte la gestion ... et les dépenses qui vont avec. Avec cette compétence, en 2020 dans la Commune, les réparations des canalisations des eaux usées Rue Albert Faivre et Impasse de la Grande Fin sont planifiées et donc pris en charge financièrement par la CCPM (coût 150 000 Euros HT).

Dire aussi que certaines communes ont pu ainsi bénéficier d'une qualité de service « à la hauteur ».

Quant à la pérennité de nos communes : Mon avis est que les Communes doivent continuer d'Exister, de Vivre ...Ce sont les « racines » de nos lieux de vie.

LES ECOLES RURALES QUI SONT A PRESERVER ...

Dire un mot aussi de nos écoles rurales :

En tant que vice-président à la CCPM en charge de la vie scolaire, j'ai toujours et beaucoup défendu les écoles rurales ... pour que nos écoles restent dans nos villages ... « Un village sans école n'est pas le même qu'un village avec une école » ... Il a fallu, il faut sans cesse argumenter !

Il convient que les habitants, les élus aient conscience et acceptent que le coût de petites écoles est plus important qu'une école avec beaucoup d'effectifs et sans déplacement des élèves.

Nous avons aussi (les 4 communes Indevillers, Burnevillers, Courtefontaine, Les Plains les Grands Essarts), créé, en 2009, un accueil périscolaire qui fonctionne bien et qui est apprécié ...

NOUS AVONS ENGAGE UN DOCUMENT D'URBANISME : PLAN LOCAL D'URBANISME.

Il permet de nous positionner dans la commune, vis-à-vis des autres collectivités (Cocom, Pays Horloger, Etat, ...)

Vous trouverez dans le document à votre disposition des informations à ce sujet.

Comme indiqué à plusieurs reprises, chaque habitant peut consulter le dossier PLU en mairie, apporter ses questions et remarques. Tout est sur le site Internet de la Commune et sur le site du cabinet Dorgat chargé de l'étude.

C'est un dossier qui reprend beaucoup des points d'une commune. De nombreuses informations sont rassemblées (des documents avec des dizaines de pages, avec des renseignements importants ...).

L'objectif de ce PLU est essentiellement de pouvoir accueillir des gens qui souhaitent vivre à Indevillers.

Une condition : que les propriétaires des espaces « terrains à bâtir » prévus par le PLU soient vendeurs ...

... Le PLU demande de nombreux autres points précis ... très encadrés, avec des règles ...

L'équipe municipale actuelle ira aussi loin que possible dans l'étude ... et nous laisserons le soin à la future équipe de valider et de ratifier l'arrêté final.

Des questions semblent pertinentes pour l'avenir de la Commune : Qu'est ce qui fait que des personnes restent, viennent vivre à Indevillers ?

Indevillers possède des atouts ... Beaucoup d'atouts sont indéniables ... Nous avons un bel environnement ...

C'est une réflexion à creuser, ... des « choses » sont à étudier ... à mettre en place ...

Que faut-il modifier, créer, ... ? Que faut-il faire pour améliorer le « bien vivre » à Indevillers ? Quel service ?

Des « entraides » ? Quels aménagements ? ... Quoi ? Qui ? ... Vaste programme, important ...

INDEVILLERS DEMAIN :

Je formule tous mes vœux pour que la commune d'Indevillers évolue toujours au mieux pour le bien des habitants.

Je formule le souhait qu'une nouvelle équipe dynamique s'implique pour le bien de la commune.

Belle suite à la future équipe municipale qui sera élue en mars...

Belle suite pour Indevillers ...

Merci ... à chacune et chacun